

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON**  
**DU 11 DECEMBRE 2003**

Etaient présents : ARMAND Christian, Maire, Président de la séance  
Mrs MOUTTON, PERAY, COLLET, Adjoints,  
Mmes BLANC, LEANDRE, LEMAITRE, ROLLI, Mrs. CARETTI, COLLIGNON,  
COLLOMBET, , GIGI, GIROD, LEVRIER, MARTINEK, , RABILLER,  
Absents excusés : Mrs. DAVIS (pouvoir à M. Collombet), ZAMORA (pouvoir à M. Collet).

1. Election du secrétaire de séance / Mme Léandre est élue

2. Le Compte-rendu de la séance du 6 novembre 2003 est approuvé à l'unanimité.

Compléter la délibération au point 3.8 comme ci-dessous pour la place St Antoine :

« Monsieur le Maire informe les membres présents que dans le cadre de l'extension et de la rénovation du réseau d'éclairage public, de la place St Antoine, de la Grand'rue et de la rue de Paruthiol, il y aurait lieu de confier la mission de maîtrise d'œuvre à une entreprise et présente le projet de l'entreprise SECA REGIONS DU NORD dont l'antenne de l'Ain est située à Bourg-en-Bresse.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- ACCEPTE les deux projets de mission de Maîtrise d'œuvre présentés par l'entreprise SECA REGIONS DU NORD, pour un coût forfaitaire

**\*de 3 850 € HT soit 4 604,60 € TTC pour la place St Antoine.**

**\*de 2 450 € HT soit 2 930,20 € TTC. pour la Grand'rue et la rue de Paruthiol.**

- AUTORISE M. le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer les conventions à intervenir.
- DIT que le montant des dépenses sera prévu au budget 2004. ».

**DEBAT BUDGETAIRE**

**Budget de fonctionnement**

En plus des prévisions habituelles les points suivants ont été acceptés :

- création d'un centre aéré à l'automne,
- rénovation du chemin de Baraty,
- indemnité horaire pour travaux supplémentaires pour le personnel (IHTS).

**Budget d'investissement** :

- Les points suivants seront traités prioritairement en 2004 :

Priorité	PROJETS	Dépenses	Recettes	Besoin de financement
- 1	- AUBERGE		-	10 000
- 2	- PLACE ST ANTOINE • réalisation 2 <sup>e</sup> tr. conditionnelle sans carrefour (étude Sartori)			77 000
- 3	- BERGES DU GROISE	70 000	21 000	49 000
- 4	- RESERVE FONCIERE	165 000		151 000
- 5	- PLU	12 000		12 000
- 6	- TRAVAUX FORESTIERS	6225	1 700	4 525
- 7	- ETANCHEITE « Maison Forestière »	2 000		2 000
- 8	- SIGNALETIQUE	2 000		2 000
- 9	- AMENAGEMENT CIMETIERE	20 500		20 500
- 10	- RESIDENCE DE L'ETRAZ	10 240	4 500	5 760
- 11	- CHEMIN DES CONTAMINES	28 000		28 000

- Les autres points proposés par les commissions seront effectués en fonction de l'affectation du résultat 2003 et des subventions et feront l'objet de Décisions modificatives après vote du compte administratif.

- Pas d'augmentation des impôts.

### **3. DELIBERATIONS :**

#### **3.1 Décisions modificatives n°2**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les modifications suivantes ont été votées au budget primitif 2003 :

INTITULE OPERATION	RECETTES		DEPENSES	
	OPERATION ET ARTICLE	SOMMES	OPERATION ET ARTICLE	SOMMES
Travaux forestiers 2000			37 2312	- 8 000
Autres bâtiments publics			21318	-2 000
Aménagement maison des sociétés			44 2313	- 10 000
Fruitière de Péron	34 1323	- 41 184		

Or ces modifications étant des prévisions négatives, notre trésorier municipal ne peut équilibrer notre budget primitif 2003 sur son logiciel de comptabilité, tel que présenté.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DEMANDE au trésorier municipal de modifier manuellement ces prévisions budgétaires afin d'équilibrer le budget primitif 2003 principal.

**Acceptée à l'unanimité.**

#### **3.2. Décisions modificatives n°3**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que :

- certains crédits d'investissement prévus au budget primitif 2003 se révèlent insuffisants pour mener à bien les opérations en cours,
- qu'il y aurait lieu également de prendre en compte les écritures de sortie d'actif d'un terrain vendu lieudit tapierre
- qu'il y aurait lieu de créer deux opérations « bungalows du foot » et « local pétanque » pour faciliter le suivi des travaux correspondants.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- DECIDE de prévoir les modifications budgétaires suivantes :

INTITULE OPERATION	RECETTES		DEPENSES	
	OPERATION ET ARTICLE	SOMMES	OPERATION ET ARTICLE	SOMMES
Opérations non individualisées	1641	+ 5 000 (emprunt unimog)	ONI 21571 21578	+ 17 780 (unimog) - 8420
Travaux de voirie			4 2315	- 4 360
Aménagement cœur de village	21 45811 45812	11 738 8 217 (remb.CCPG réseaux aep/eu)	21 45821 45822 2031 21538 2315	11 738 8 217 -20 000 + 5 000 +15 000
Opération non individualisées			2313	- 66 000
Local pétanque (nouvelle opération)			51 2313	+12 000
Bungalows foot (nouvelle opération)			52 2313	+ 54 000

**SORTIE D'ACTIF TERRAIN F 1830 «Tapierre »**

INTITULE ARTICLE	RECETTES		DEPENSES	
	OPERATION ET OU ARTICLE	SOMMES	OPERATION ET OU ARTICLE	SOMMES
FONCTIONNEMENT OU INVESTISSEMENT				
Produits de cession D'immobilisations	775	2 450		
Valeur ctable actifs cédés	2118 (oo)	809		
Valeur ctable actifs cédés			675 (oo)	809
Diff.en + sur réal.ant.97	191(oo)	1 642		
Diff.en + sur réal.ant.97			676(oo)	1 642

**Accepté à l'unanimité.**

**3.3. Virement de crédit n°2**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que certains crédits d'investissement prévus au budget primitif 2003 se révèlent insuffisants pour mener à bien les opérations.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- DECIDE de prévoir les virements de crédits ci-dessous :

INTITULE OPERATION	AUGMENTATION SUR CREDITS EXISTANTS		DIMINUTION SUR CREDITS EXISTANTS	
	OPERATION ET ARTICLE	SOMMES (en euros)	OPERATION ET ARTICLE	SOMMES (en euros)
Autres immobilisations corporelles	208	+1 130 (licence)		
Elarg. Rte de chanvière			40 2315 2112	-2 615 - 1284
Travaux forestiers			37 2312	-3 400
Espaces jeunes	32 2031 2318	+800 + 5369		
Travaux de voirie	4 2152	+2 100	4 2315	- 2 100
Extension mairie	33 2183	+50	33 2313	-50
Aménag. Chemin des contaminés	48 2315	+ 5000	48 2031	- 5 000
Auberge communale	34 2315	+ 27 000	34 2313	- 27 000

**Accepté à l'unanimité.**

**3.4. Virement de crédit n°3**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que certains crédits prévus au budget primitif 2003 (budget principal) se révèlent insuffisants pour solder l'exercice comptable 2003 et qu'il y aurait lieu par conséquent de procéder à un virement de crédits.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- DECIDE de prévoir les modifications budgétaires suivantes sur l'exercice 2003 du budget principal :

INTITULE CHAPITRE/ARTICLE	AUGMENTATION DE CREDITS EXISTANTS		DIMINUTION SUR CREDITS EXISTANTS		
	FONCTIONNEMENT	CHAPITRE / ARTICLE	SOMMES	CHAPITRE/ ARTICLE	SOMMES
DEPENSES IMPREVUES				022	- 5 000 €
CHARGES DE PERSONNEL Dont cotisations à l'urssaf	012 6451		+ 5000 €		
Personnel titulaire				6411	- 13 500 €
Personnel non titulaire	6413		+ 13 500 €		
Cotisations caisses retraite				6453	- 2 000 €
Cotisations aux assedic	6454		+ 2 000 €		

**Acceptée à l'unanimité.**

### **3.5. Avenants pour travaux et équipement Auberge communale :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que divers travaux et équipement, non prévus aux marchés initiaux pour l'aménagement de l'auberge communale, sont nécessaires et qu'il y aurait lieu d'approuver les avenants suivants :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

VU le Procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 13 décembre 2003, pour les avenants de l'entreprise CUNY LOT N°17 (équipement cuisine) et de l'entreprise TECH'ELEC LOT N°16 (Electricité)

- APPROUVE :

\*l'avenant n° 1 de l'entreprise CUNY d'un montant de **14 047,02 € TTC** portant le marché de 40 251,38 € TTC à 54 298,40 € TTC (34,90%).

\*l'avenant n° 1 de l'entreprise TECH'ELEC d'un montant de **5 706,12 € TTC** portant le marché de 48 679,16 € TTC à 54 385,28 € TTC (11,72 %)

- AUTORISE le Maire, ou à défaut un adjoint en cas d'empêchement, à signer lesdits avenants n°1 et tout document s'y rapportant.

**Acceptée à l'unanimité.**

### **3.6. Programme de coupes de bois – Exercice 2004**

Monsieur le maire fait part de la proposition de l'OFFICE NATIONAL DES FORETS relative au programme des coupes de bois 2004.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- Approuve cette proposition,
- Demande que les coupes figurant au tableau ci-après soient assises en 2004.
- Demande que la destination des coupes soit conforme aux indications portées au tableau (en annexe).
- Décide, pour les bois délivrés que :
  - \*le partage se fera par feu.
  - \*le délai et le mode d'exploitation seront pour chaque coupe conforme aux indications portées au tableau ci-après,
  - \*seront garants solidairement responsables du bon déroulement de la coupe :
- M. CARETTI Alain
- M. LEVRIER Bernard
- M. MARTINEK Georges

**Acceptée à l'unanimité.**

### **3.7. Convention pour dissimulation du réseau France Télécom en coordination avec le Syndicat d'Electricité de l'Ain pour programme 2003 « Grand'rue et rue de Paruthiol ».**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que la commune a demandé des travaux de dissimulation des réseaux de France Télécom dans la Grand'rue et rue de Paruthiol, et que cette prise en charge doit faire l'objet d'une convention.

Cette opération est inscrite au programme 2003 d'amélioration esthétique des réseaux d'énergie et de télécommunications du Syndicat d'Electricité de l'Ain et de France Télécom.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- ACCEPTE :

\*de confier à France Télécom : la maîtrise d'ouvrage du conseil en ingénierie pour le génie civil et études de câblage, les travaux de câblage et la mise à jour de ses bases documentaires (génie civil, câblage).

\*les termes de la convention particulière n°LB 030091 proposée par France Télécom.

-AUTORISE M. le maire à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant.

**Acceptée à l'unanimité.**

### **3.8. Autorisation pour dépôt de permis de construire par NORMINTER (Ecomarché)**

M. le Maire rappelle les accords avec NORMINTER LYONNAIS de Miribel pour la construction d'un ECOMARCHE dans la zone de Pré Munny et informe l'assemblée qu'il y aurait lieu d'autoriser NORMINTER à déposer une demande de permis de construire en vue de ce projet dans l'attente de la vente par acte notarié des lots 8,9 et 10.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- AUTORISE la Société NORMINTER LYONNAIS, représentée par M. THOMAS Alain, à déposer une demande de permis de construire pour un ECOMARCHE sur sur les lots 8,9 et 10 de la zone de Pré Munny appartenant à la Commune de Péron.

**Acceptée à l'unanimité.**

## **4 POINTS DIVERS**

### **4.1 Auberge Communale**

En attente du cuisiniste.

### **4.2. Place St-Antoine**

Les travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche seront pratiquement terminés le 19 décembre.

### **4.3.Ecomarché**

\*Le permis de construire a été déposé début décembre pour 4 mois d'instruction, et passera en commission de sécurité et d'accessibilité le mardi 6 janvier.

### **4.4 Aménagement Centre village**

Une réunion est prévue le 15 janvier concernant le plan de masse et la faisabilité financière du projet en présence de M. Sartori et de la SEDA.

### **4.5. Projet en Brue « Terrain de Foot »**

Présentation du projet de « FONCIER CONSEIL ».

La présentation du projet de la Sté CAPELLI aura lieu le jeudi 8 janvier à 18 H 30.

### **4.6. Voirie**

Compte rendu de la Réunion du 24 novembre pour le chemin des Contamines :

Pour 2004 la commune s'engage d'effectuer des travaux d'écoulement des eaux pluviales.

Pour l'avenir, un avis a été demandé aux riverains sur la prolongation du chemin des

Contamines reliant la route de Choudans.

### **4.7 La Poste**

Le bureau de Péron devrait passer en 2004, en bureau de proximité avec perte de son chef d'établissement mais maintien des horaires.

Une réunion sera organisée en février avec M. Ogier directeur du Groupement Postal Bugex.

#### **4.8. Aménagement foncier**

Compte-rendu des diverses réunions.

Les différents groupes devant classer les terrains ont terminé leur travail, seule la commission chargée de la classification des bois n'a pas terminé.

#### **4.9 Rapports annuels eau et Assainissement :**

Compte rendu de M. Rabiller.

Les rapports sont à la disposition du public au secrétariat de mairie.

#### **4.10 Tribunal administratif /Commune de Péron :**

Le conseil municipal ne formule aucune remarque concernant le projet de requête contre le commissaire enquêteur proposée par Me Majerowicz.

#### **4.11 Requête Pétrucci.**

Le conseil municipal accepte le désistement de M. Pétrucci.

### **5 COMPTES-RENDUS**

#### **5.1.Commissions communales et réunions maire et adjoints :**

51.1.- Permis de construire (M.Peray)

Présentation des demandes vues par la commission :

\*réunion du 17 novembre 2003 :

- M. Grandchamp, DT pour diverses modifications, à Feigères. Avis favorable.
- M. Charvet A. DT pour muret et palissade rue du Paruthiol. Avis favorable.
- M. Corand DT pour pose d'une clôture, route de St Jean. Avis favorable.
- M. Pospieszny PC pour aménagement d'un bâtiment existant, rue Dommartin. Avis favorable
- M. Bron, PC pour villa avec piscine, lot « les genevrais ». Avis favorable.

\*réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2003 :

- M. Musumeci PC pour 6 logements + 1 villa, rue du Mail. Avis défavorable.
- M. Petrucci PC pour chalet-studio + 1 garage, rue Dommartin. Avis favorable.

5.1.2. – Relation écoles (M. Collet)

- réunion du 26.11 (cantine scolaire) pour les repas, le sou des écoles souhaite rester avec la société Avenance et le déficit se réduit.

- réunion du 10.11 (conseil d'école).

5.1.3. Jeunesse (M. Collet) Point jeune : projet.

5.1.4. Forêt agriculture (M. Collet) réunion pour l'aménagement foncier du 26.11

#### **5.2.Commissions intercommunales :**

5.2.1.Conseil Communautaire (M. Moutton).

5.2.2 Commission tourisme (M. Gigi).

### **6 – COURRIER**

- Courrier de M. Sanchis concernant l'état de la route de la Vie de l'Etraz et l'arrivée du Gaz. M. Peray doit étudier cette demande.
- Courrier de la MJC de Gex pour une demande de locaux pour activités artistiques. Avis favorable.

**SEANCE LEVEE A 0 H 15**